

Communiqué de presse
12 décembre 2023

85^{ème} séance de la Commission Swiss GAAP RPC du 21 décembre 2023

La deuxième séance de la Commission d'experts en 2023 a eu lieu à Zurich et a été consacrée aux deux projets techniques en cours.

Projet « Guide sur la durabilité » : publication du document de discussion

Reto Eberle a présenté le document de discussion consacré à la gestion du développement durable et au rapport de durabilité élaboré par son groupe de travail depuis la dernière séance. Le document de discussion est scindé en deux parties : La première dresse un tableau de l'état actuel du reporting en matière de durabilité dans le contexte des différentes activités internationales. La seconde se compose d'un guide qui facilite l'accès des petites et moyennes entreprises et organisations à cette thématique et vise à les soutenir, par un processus en sept étapes, dans la gestion du développement durable et l'établissement du rapport de durabilité qui en résulte. Le guide RPC s'adresse délibérément aux entreprises et organisations de petite et moyenne taille non cotées en bourse, étant donné qu'en raison de leurs ressources limitées, celles-ci ont besoin d'un outil pratique dans ce domaine.

Lors du vote final, la Commission d'experts s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la publication immédiate du document de discussion rédigé par le groupe de travail. Celui-ci sera mis en ligne avant Noël sur le site Internet de la fondation RPC en allemand et en français. Le public est invité à commenter le document de discussion (date limite : 14 avril 2024). Au besoin, le document sera modifié en fonction des retours reçus, puis le Guide RPC sur la gestion du développement durable et le rapport de durabilité sera adopté, probablement d'ici fin 2024.

Pour toute question ou suggestion concernant le guide sur la durabilité, veuillez contacter :
Prof. Dr Reto Eberle, président du conseil de la fondation / responsable de projet, Université de Zurich, chaire d'« Auditing and Internal Control », Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, Tél. : 044 634 59 91.

Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance » : orientations importantes

Après la clôture de la procédure de vérification de la Swiss GAAP RPC 16 « Engagements de prévoyance » et la décision de remanier la recommandation lors de la dernière séance en juin, la sous-commission s'est attelée aux points centraux sous la direction de Dr Silvan Loser et a élaboré les premières propositions concrètes. En vue de garantir que le projet évolue en accord avec les conceptions de la Commission d'experts, Dr Silvan Loser a organisé différents votes consultatifs à propos de la délimitation du champ d'application, de l'inscription au bilan des plans de prévoyance étrangers, des informations requises (y compris les éventuelles agrégations) ainsi que du tableau d'actualisation (pour l'avantage ou l'engagement économique). Sur la base des retours reçus, la sous-commission établira un projet de recommandation remaniée au cours de l'année à venir. L'objectif est d'organiser une consultation au premier trimestre 2025 et d'adopter la recommandation remaniée à l'automne 2025.

Pour toute question ou suggestion concernant le remaniement de la RPC 16 « Engagements de prévoyance », veuillez contacter :
Dr Silvan Loser, membre du Comité d'experts / responsable du projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél. : 058 249 25 52.

À la fin de la séance, Peter Leibfried a pris congé de quatre membres, dont certains faisaient partie de la Commission de longue date, qui se retireront au 31 décembre 2023 : Martin Vogel, Edgar Christen, Oliver Schmid et Stéphane Gard. Le président a remercié chaleureusement tous les membres sortants pour leur précieux engagement dans le « système de milice » en faveur de la Fondation RPC.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :
Prof. Dr Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le «Swiss Reporting Standard» et le «Standard pour les sociétés immobilières» sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).